

Etablissement public à caractère administratif  
73 avenue de Paris  
94165 Saint-Mandé Cedex

CPV : 80511000-9

**CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES/ GBM 26024  
VALANT ACTE D'ENGAGEMENT DU MARCHÉ  
n°**

**Accord-cadre mono-attributaire  
à bons de commande**

**Formations Green Belt Lean & Green Belt Lean Six  
Sigma**

# Acte d'engagement

## Article 1 – Désignation du pouvoir adjudicateur

Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)  
73 avenue de Paris - 94160 Saint-Mandé  
Tél. : 01.43.98.82.16  
Courriel : [marches-publics@ign.fr](mailto:marches-publics@ign.fr)

## Article 2 – Identification du candidat

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique de contact, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

## Article 3 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet la **réalisation de prestations de formation continue certifiantes** destinées aux agents de l'IGN, pour deux parcours :

- Parcours Green Belt Lean
- Parcours Green Belt Lean Six Sigma, conforme à la norme NF X 06-091 (2025)

Le marché comporte un lot unique, exécuté dans le cadre d'un accord-cadre mono-attributaire (article R.2162-13 du code de la commande publique), permettant de commander, selon les besoins, l'un ou l'autre des parcours.

La formation sera dispensée :

☒ **en inter-entreprises,**

☐ en intra-entreprise.

## Article 4 – Documents contractuels

Le présent marché est constitué des documents contractuels énumérés ci-dessous par ordre de priorité décroissante :

1. Le présent cahier des clauses particulières (CCP) n° GBM 26024 valant acte d'engagement et son annexe financière ;
2. Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 publié au JORF n° 0078 du 1<sup>er</sup> avril 2021. Ce document, réputé connu, n'est pas annexé au présent marché ;
3. Le mémoire technique du titulaire ;
4. Les bons de commande ;
5. Toutes autres pièces particulières contractuelles réclamées au stade de la passation ou de l'exécution du marché.

## Article 5 –Spécifications techniques de ce lot unique

### 5.1 Contexte et enjeux :

Les directions de production de l'IGN (DOP – Direction de l'Observation de la Terre et du Positionnement – et DDC – Direction des Données, des Cartes, de la Forêt et des Territoires) souhaitent renforcer leurs capacités internes en matière d'amélioration continue, dans un contexte où

la maîtrise des délais, la qualité des productions, l'écoute des besoins des utilisateurs et l'efficacité des moyens mobilisés constituent des priorités stratégiques pour l'établissement.

DOP et DDC ont engagé depuis plusieurs mois une dynamique d'acculturation, notamment à travers des ateliers réguliers de sensibilisation ouverts à l'ensemble des agents volontaires. Afin de disposer, au sein des services et projets stratégiques, de ressources aptes à conduire des chantiers d'amélioration plus structurés, l'établissement souhaite constituer un réseau d'agents formés au niveau Green Belt (niveau intermédiaire de certification Lean Management, aptitude à conduire des chantiers d'amélioration continue). Ce réseau contribuera à soutenir les démarches locales d'amélioration, à structurer les initiatives existantes et à orienter les actions vers les besoins des utilisateurs et les priorités de l'IGN.

Pour amorcer cette montée en compétences, l'objectif est de former environ une personne par service ou projet stratégique et par an, sur une période de trois ans, en ciblant des agents qui exerceront ces compétences en amélioration continue en complément de leurs responsabilités opérationnelles. Ce réseau sera appuyé par les référentes méthodes et amélioration continue de chacune des deux directions.

### 5.2 Objectifs attendus de la formation :

#### ✓ Objectifs communs aux deux parcours

Les formations doivent permettre aux agents de :

- analyser un processus existant et en cartographier les flux ;
- identifier les gaspillages et leviers d'optimisation ;
- diagnostiquer les causes racines de non-performance ;
- conduire un chantier d'amélioration continue en impliquant les équipes ;
- intégrer la voix du client interne / externe ;
- formaliser, présenter et capitaliser les résultats.

#### ✓ Objectifs spécifiques Lean Six Sigma

Pour le parcours LSS, le titulaire doit intégrer :

- la mise en œuvre rigoureuse de la démarche DMAIC ;
- l'analyse de la variabilité et des systèmes de mesure ;
- l'utilisation d'outils statistiques adaptés ;
- la préparation à la certification conforme NF X 06-091 (2025).

### 5.3 Public cible:

#### Nombre de stagiaires à former :

Le volume de formation est estimé à environ huit agents par an sur la période 2026–2028. La formation de chaque agent sera déclenchée en fonction de ses contraintes calendaires propres.

#### Fonctions des stagiaires :

La formation s'adresse à des agents exerçant des fonctions variées, incluant des managers, ingénieurs, techniciens supports ou chefs de projet.

#### Homogénéité ou hétérogénéité des niveaux :

Les niveaux de formation initiale pourront être hétérogènes (du Bac+2 au Bac+5) et ayant suivi ou non des sensibilisations.

#### Contrainte géographique :

Les stagiaires sont répartis sur différents sites à travers la France métropolitaine (Saint-Mandé, Toulouse, Lyon ...).

### 5.4 Pré-requis :

Au-delà de leur motivation et de qualités personnelles telles que l'écoute et la rigueur, les agents candidats devront disposer d'une bonne connaissance de leur environnement de travail, notamment des processus, chaînes de production ou périmètres fonctionnels auxquels ils contribuent.

Une participation préalable à des actions de sensibilisation à l'amélioration continue, lorsque cela est possible, est souhaitée. Les candidats devront également maîtriser les outils bureautiques courants, en particulier Excel au niveau intermédiaire.

Chaque participant devra identifier, en lien avec son chef de service ou de mission et avec l'appui du référent Méthodes et Amélioration Continue, un périmètre de projet mobilisable dans son unité et pouvoir se rendre disponible pour la conduite de ce projet tout au long de la formation.

Les participants seront des agents volontaires, proposés par leurs chefs de service en fonction des besoins opérationnels et de la cohérence de la formation avec leur parcours professionnel.

### 5.5 Objectifs opérationnels :

Les objectifs ci-dessous constituent le socle commun attendu pour les deux parcours (Lean et Lean Six Sigma). Pour le parcours Lean Six Sigma, le prestataire intégrera en complément les éléments nécessaires à la mise en œuvre de la démarche DMAIC et à la compréhension des notions fondamentales de variabilité et de mesure, conformément aux exigences de la norme NF X 06-091 (2025).

✓ La formation doit permettre aux agents de :

- **analyser un processus existant**, en s'appuyant sur des outils de cartographie adaptés pour comprendre les flux, les étapes de valeur et les sources de non-performance ;
- **identifier les gaspillages et les leviers d'optimisation**, qu'ils concernent les flux physiques, logistiques ou informationnels, et proposer des améliorations visant à réduire les délais, les erreurs, les reprises, les stocks intermédiaires ou les autres formes de non-valeur ajoutée ;
- **diagnostiquer les causes de dysfonctionnements ou de variabilité** à l'aide d'outils de résolution de problèmes structurés ;
- **conduire un chantier d'amélioration continue**, en appliquant une démarche rigoureuse (Lean, Kaizen, DMAIC ou équivalent), en impliquant les équipes et en mesurant les effets obtenus ;
- **proposer et déployer des actions d'amélioration** permettant d'augmenter la qualité et la fiabilité des productions, de maîtriser les délais, et **de maximiser la valeur pour les utilisateurs avec un usage efficient des ressources** ;
- **intégrer la voix du client (interne et externe)** dans l'analyse des problématiques et dans la construction des solutions ;
- **formaliser, présenter et capitaliser** les résultats des chantiers afin d'assurer leur appropriation et leur réutilisation ;
- **contribuer à la dynamique d'amélioration continue** de leur service, en cohérence avec les démarches déjà engagées au sein des directions.

✓ Indicateurs :

Pour le parcours Green Belt Lean Six Sigma, la formation devra préparer les agents à la certification conforme à la norme NF X 06-091 (2025), délivrée par un organisme certificateur indépendant. La certification devra inclure a minima une évaluation théorique et la soutenance d'un projet réel.

Pour le parcours Green Belt Lean (hors Six Sigma), le prestataire proposera une certification Lean délivrée par un organisme certificateur indépendant (type Lean Practitioner / Lean Leader / Lean Facilitator), fondée sur une évaluation formelle. Cette certification attestera des compétences Lean acquises par les agents, dans un cadre distinct de la norme NF X 06-091.

### 5.5 Modalités pédagogiques d'animation

Le prestataire présentera en détail la démarche pédagogique mise en œuvre. Celle-ci devra combiner des apports théoriques structurés, des ateliers pratiques, des études de cas pertinents avec les activités de l'IGN, des exercices individuels ou collectifs et des travaux réalisés en intersession. Les supports pédagogiques utilisés (présentations, documents numériques, fiches outils, canevas DMAIC, exemples de chantiers, ressources complémentaires, outils logiciels) seront décrits précisément, ainsi que les modalités d'accès mises à disposition des stagiaires (documents téléchargeables, plateforme dédiée, durée d'accès, mises à jour éventuelles).

La formation pourra être animée en présentiel ou en distanciel (ou hybride), le choix du format étant laissé au participant lorsque cela est compatible avec le déroulé pédagogique. Des modalités d'évaluation des acquis devront être prévues, incluant par exemple des exercices, tests, études de cas ou soutenances de projet.

✓ Accompagnement individuel du projet

Chaque participant bénéficiera d'un accompagnement individuel dans la conduite de son projet d'application. Cet accompagnement, d'un volume indicatif de 8 à 12 heures réparties en 4 à 6 séances sur une période de 2 à 4 mois, aura pour objectif d'aider l'agent à structurer sa démarche, à clarifier son utilisation des outils et à sécuriser l'avancement de son projet.

Le prestataire précisera dans son offre la durée des séances, les modalités de prise de rendez-vous, la répartition dans le temps et les outils utilisés pour le suivi (fiches projet, tableaux d'avancement, canevas méthodologiques, etc.).

✓ Rôle des référents méthodes et amélioration continue DOP / DDC

Les référents méthodes et amélioration continue de la DOP et de la DDC pourront être sollicités en tant que ressources internes pour faciliter la compréhension du contexte, orienter les échanges vers les interlocuteurs pertinents et favoriser l'intégration des projets dans les dynamiques locales. Ils n'interviennent pas dans le coaching méthodologique assuré par le prestataire et ne participent ni à l'évaluation ni à la certification.

✓ Accompagnement complémentaire post-certification

En complément de l'accompagnement méthodologique réalisé pendant la formation et le projet d'application, le marché devra permettre, si l'IGN le souhaite, de mobiliser une prestation de coaching post-certification. Cette prestation aura pour objet d'accompagner les agents certifiés dans la mise en œuvre de leurs premières actions ou chantiers en autonomie, de renforcer leur posture Green Belt et de consolider la montée en compétence du réseau.

Le prestataire précisera les modalités envisageables (format, durée unitaire, disponibilité) pour des séances de coaching complémentaires mobilisables à la demande, dans un volume indicatif de 6 heures par agent. Ces prestations seront commandées séparément selon les besoins des directions.

## 5.6 Modalités pratiques d'organisation

Le prestataire précisera la durée de la formation théorique pour chacun des deux parcours distincts (Green Belt Lean et Green Belt Lean Six Sigma). À titre de référence :

- Green Belt Lean (orienté management, flux et amélioration continue des processus) : durée indicative de 6 à 8 jours (*durée cible : 6 jours*), répartis sur plusieurs semaines ;
- Green Belt Lean Six Sigma (intégrant les notions fondamentales du Six Sigma et des outils d'analyse) : durée indicative de 6 à 10 jours (*durée cible : 8 jours*), répartis sur plusieurs semaines.

Toute durée s'écartant de ces références devra être justifiée.

Le prestataire détaillera le rythme proposé (séquences de formation, intersessions, alternance théorie/pratique). Toute proposition s'écartant sensiblement de ces références devra être justifiée.

Le prestataire précisera les conditions d'organisation de la formation, notamment les formats d'animation (présentiel et distanciel), les lieux possibles de déroulement des sessions et les modalités pratiques associées. La possibilité de proposer des sessions en présentiel en province (par exemple Lyon ou Toulouse) sera appréciée, sans constituer une obligation.

Un calendrier prévisionnel annuel devra être fourni, incluant plusieurs fenêtres d'entrée dans le parcours, afin de tenir compte des contraintes opérationnelles des agents. Les modalités d'inscription devront être suffisamment souples pour permettre des changements de créneaux, des reports ou des bascules entre présentiel et distanciel en fonction des besoins.

Le prestataire précisera également les aspects matériels (convocations, outils numériques requis, conditions d'accueil en présentiel) ainsi que les modalités de suivi administratif (émargements, attestations, transmission des documents).

## **Article 6 – Procédure et mode d'exécution du marché**

### 6.1 Procédure du marché

Il s'agit d'un marché en procédure adaptée en application de l'article R.2123-1 du code de la commande publique.

## 6.2 Mode d'exécution du marché

(Cocher la case correspondante.)

☐ Le marché est passé sous la forme de marché ordinaire.

☒ **Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application de R.2162-13 du code de la commande publique.**

Des bons de commande seront émis par le représentant du pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins. Le présent accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 139 000 € HT pour la durée totale du marché.

## 6.3 Emission des bons de commande

L'IGN émet les bons de commande au fur et à mesure de l'apparition d'un besoin de formation.

Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité de l'accord-cadre et peuvent produire leurs effets au-delà de cette durée de validité pour une durée qui ne pourra excéder 6 mois.

À la survenance du besoin, l'IGN transmet au titulaire une demande d'enlèvement contenant les informations nécessaires au déclenchement des prestations. Cette demande n'est pas précédée d'une demande de devis préalable, les prix étant ceux figurant à l'annexe financière.

Le titulaire accuse réception d'un bon de commande par tout moyen permettant d'attester de façon certaine de sa date de réception.

La réception d'un bon de commande par le titulaire tient lieu de notification de la commande.

Il est mentionné sur chaque bon de commande à minima :

- service de l'IGN (nom, qualité, Siret et adresse) ;
- le nom du stagiaire
- la référence du marché (numéro et date) ;
- le numéro du bon de commande correspondant au numéro de l'engagement nécessaire à la transmission de la facture ;
- le code du service en charge du paiement ;
- la nature des prestations : intitulé de la formation ou de la certification, coaching concerné et nombre d'heures ;
- le prix unitaire HT et TTC par prestation ;
- le numéro de la commande CHORUS (référence interne à l'administration).

Par dérogation à l'article 3.7.2 du CCAG-FCS, lorsque le titulaire estime que les prescriptions d'un bon de commande qui lui est notifié appellent des observations de sa part, il doit les notifier au signataire du bon de commande concerné dans un délai de 72 heures ouvrées à compter de la date de réception du bon de commande, sous peine de forclusion.

La résiliation de l'accord-cadre ne remet pas en cause la validité du bon de commande émis avant la date d'effet de la décision de résiliation. Le titulaire est tenu de respecter son engagement contractuel jusqu'à l'admission des prestations.

## **Article 7 – Durée et délais d'exécution**

### 7.1 Durée :

Le présent marché est conclu à compter de sa notification pour une durée de deux (2) ans.

Il est ensuite renouvelable par reconduction tacite pour une nouvelle période d'une durée d'un (1) an.

En cas de non-reconduction, l'IGN informera le titulaire par lettre recommandée avec accusé de réception deux mois au moins avant la date de fin de la période en cours.

### 7.2 Dates, horaires et délais d'exécution

7.2.1 Délais d'exécution : le délai contractuel d'exécution des prestations est précisé par le titulaire dans son mémoire technique.

7.2.2 Dates et horaires : les dates et les horaires d'exécution des prestations seront confirmés après la notification du présent marché.

## **Article 9 – Modalités administratives générales d'exécution des prestations**

### 9.1 Correspondants du titulaire

Les interlocuteurs du titulaire sont :

- Interlocuteur administratif : IGN/SAM/Département des marchés: courriel : [marches-publics@ign.fr](mailto:marches-publics@ign.fr)
- Interlocuteur technique : IGN/SREF/Département GPEEC : courriel : [eric.charrier@ign.fr](mailto:eric.charrier@ign.fr)

### 9.2 Attestation de formation

Le titulaire s'engage à faire parvenir une attestation de formation pour l'agent ayant suivi une formation. Cette attestation sera envoyée par courrier ou par courriel au Département GPEEC Formation qui la fera parvenir à l'agent concerné.

Le paiement de la prestation est subordonné à la fourniture de l'attestation de formation et, pour les formations en intra, de la feuille de présence émargée par le stagiaire.

### 9.3 Modalités d'inscription aux formations

Les demandes d'inscription aux sessions de formations seront transmises par le Département GPEEC Formation au titulaire par courrier ou par courriel.

### 9.4 Modalités d'annulation ou de changement de date

Les formations étant organisées sous forme de journées planifiées individuellement, toute annulation ou modification de date impacte directement l'organisation du titulaire. Les règles suivantes s'appliquent pour chaque journée de formation concernée.

- Annulation ou modification jusqu'à 5 jours ouvrés avant la date prévue : Aucune pénalité ne sera appliquée.
- Annulation ou modification entre 5 jours ouvrés et 2 jours ouvrés avant la date prévue : Une indemnité forfaitaire équivalente à 20 % du prix de la journée concernée sera due.
- Annulation ou modification la veille ou le jour même : Une indemnité forfaitaire de 40 % du prix de la journée concernée sera due.
- Toute journée commencée est due en totalité.
- Annulation d'une journée à l'initiative du titulaire : Aucune somme ne peut être facturée à l'IGN, quelle que soit la date d'annulation.

### 9.5 Evaluation des formations

Le titulaire s'engage à mettre en œuvre un dispositif d'évaluation dont le résultat est communiqué au Département GPEEC Formation. Lorsque le taux de satisfaction des stagiaires est inférieur à la moyenne, l'IGN et le titulaire se concertent pour établir un diagnostic et, s'il y a lieu, mettre en place des mesures correctives.

## **Article 10 – Prix**

La monnaie de référence est l'euro. Le taux de TVA applicable est celui en vigueur au moment du fait générateur.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ; ils comprennent également l'ensemble des frais afférents aux éléments constitutifs de la prestation, ainsi que tous les éventuels frais annexes (repas, fourniture et acheminement de supports, déplacement du formateur, frais divers de secrétariat, etc.) pour son exécution complète.

Le présent marché est conclu à prix unitaire par participant (inter). Le prix est :

☒ **Précisé dans l'annexe financière ci-dessous**

☒ **Révisable annuellement** à la date anniversaire, à la hausse comme à la baisse, par application de la formule suivante :

$$P = P_0 \times (S / S_0)$$

dans laquelle :

P = prix initial révisé

P<sub>0</sub> = prix initial hors taxes réputé établi sur la base des conditions économiques du mois de la remise des offres.

S = dernier indice SYNTEC publié sur le site [www.syntec.fr](http://www.syntec.fr) à la date de révision du marché public

S<sub>0</sub> = dernier indice SYNTEC publié sur le site [www.syntec.fr](http://www.syntec.fr) au mois de la remise des offres.

## **Article 11 – Facturation et paiement**

### **11.1 Emission des factures**

Les factures sont émises à l'issue d'une prestation ou de l'exécution totale d'un bon de commande et après réception par l'IGN de l'attestation de formation.

Les factures doivent porter, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- la date d'émission de la facture,
- le nom et l'adresse du titulaire,
- les coordonnées bancaires ou postales de son compte,
- le numéro de marché,
- le cas échéant, le numéro du bon de commande (engagement),
- le détail des prestations exécutées,
- le montant hors taxes,
- le montant TTC,
- le taux et le montant de la TVA,
- le N° de la TVA intracommunautaire de l'IGN (FR 18180067019) ainsi que celui du titulaire.

### **11.2 Dépôt de la facture sur Chorus Pro**

En application du décret n° 2019-748 du 18 juillet 2019 relatif à la facturation électronique dans la commande publique, les factures émises à l'encontre de l'IGN doivent être déposées sur le portail Chorus Pro. Cette obligation s'applique à l'ensemble des entreprises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Une documentation relative au fonctionnement de la plateforme Chorus Pro est consultable à l'adresse suivante :

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/emetteur-de-factures-electroniques/>

Les références à utiliser pour déposer les factures à destination de l'IGN sur Chorus Pro sont :

- le numéro SIRET de l'IGN : 18006701900430,
- le numéro du bon de commande transmis par l'IGN,

Ces références sont indiquées sur le bon de commande transmis par l'IGN. Il est précisé que l'IGN n'utilise pas de n° service exécutant dans Chorus Pro.

Le comptable assignataire des paiements est l'agent comptable de l'IGN.

Toute question relative à la facturation ou au paiement doit être adressée au service facturier de l'Agence comptable de l'IGN (tél. 01 43 98 83 11 ; courriel : [service.facturier@ign.fr](mailto:service.facturier@ign.fr)).

Le fonctionnaire habilité à fournir les renseignements prévus par la réglementation sur le nantissement des marchés est l'ordonnateur de l'IGN.

### **11.3 Modalités de paiement**

Les paiements s'effectuent par virement administratif dans un délai global maximal de trente jours à compter de l'admission des prestations.

Le défaut de paiement dans le délai prévu ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire.

Conformément aux dispositions de l'article R.2192-31 du code de la commande publique, le taux des intérêts moratoires est égal au taux de refinancement principal appliqué par la Banque centrale européenne (BCE) majoré de 8 points de pourcentage.

S'ajoute à ces intérêts, une indemnité forfaitaire destinée à compenser les frais de recouvrement supportés par le titulaire du marché. Cette indemnité est fixée à 40 € par l'article D. 2192-35 du code de la commande publique.

## **Article 12 - Propriété intellectuelle**

Le titulaire conserve l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux outils, supports pédagogiques, modèles, méthodes, présentations, vidéos, schémas, canevas, plateformes et, d'une manière générale, à toute ressource qu'il met à disposition dans le cadre du présent marché (ci-après « les Supports »).

Toutefois, le titulaire cède à l'IGN, à titre non exclusif, non transférable et pour la durée du marché, un droit d'usage interne sur l'ensemble des Supports remis aux stagiaires ou mis à disposition dans le cadre de la formation, afin de permettre :

- l'utilisation par les agents formés dans le cadre de leurs missions internes ;
- la réutilisation personnelle des Supports par les stagiaires à des fins d'apprentissage et de mise en œuvre opérationnelle ;
- l'intégration éventuelle des supports dans les documents internes d'amélioration continue, sous réserve d'une utilisation restreinte à l'IGN.

Sont strictement interdites, sauf accord écrit et préalable du titulaire :

- toute diffusion externe des Supports,
- toute reproduction ou représentation publique,
- toute modification ou adaptation dans le but de les redistribuer,
- toute exploitation commerciale, directe ou indirecte.

Les travaux réalisés par les stagiaires (dossiers DMAIC, analyses de processus, cartographies, diagnostics internes, données de production, résultats d'enquête, etc.) demeurent la propriété exclusive de l'IGN, y compris lorsqu'ils ont été développés avec l'appui des outils du titulaire.

Le titulaire garantit que les supports qu'il fournit ne portent pas atteinte aux droits de tiers et qu'il détient l'ensemble des droits nécessaires à leur utilisation dans le cadre de la présente formation. Il garantit également l'IGN contre tout recours éventuel.

## **Article 12 – Litige**

La loi française est seule applicable au présent marché. En l'absence de règlement amiable, tous différends survenus à l'occasion de son exécution ressortent de la compétence du tribunal administratif de Paris.

## **Article 13 – Dérogations au CCAG-FCS**

Les stipulations de l'article 9 (paragraphe 9.4) dérogent à l'article 14 du CCAG-FCS en matière de pénalités.

## Signature de l'offre par le candidat

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature de l'entreprise |
|------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|
|                                          |                           |                           |

*\* le signataire doit être habilité à engager l'entreprise. En cas de signature électronique, ne pas verrouiller le document.*

## Décision du pouvoir adjudicateur

*(à remplir par l'IGN)*

La présente offre est acceptée :

☒ voir l'annexe financière

A Saint-Mandé le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur

# ANNEXE FINANCIERE

## **Prestations en présentiel en Ile-de-France (à minima):**

| <b>Prestation en présentiel</b>          | <b>Unité</b>    | <b>Prix HT</b> | <b>Prix TTC</b> |
|------------------------------------------|-----------------|----------------|-----------------|
| Parcours Green Belt Lean                 | par participant |                |                 |
| Parcours Green Belt Lean Six Sigma       | par participant |                |                 |
| Coaching individuel (conduite de projet) | heure           |                |                 |
| Coaching post-certification              | heure           |                |                 |

## **Prestations à distance :**

| <b>Prestation à distance</b>             | <b>Unité</b>    | <b>Prix HT</b> | <b>Prix TTC</b> |
|------------------------------------------|-----------------|----------------|-----------------|
| Parcours Green Belt Lean                 | par participant |                |                 |
| Parcours Green Belt Lean Six Sigma       | par participant |                |                 |
| Coaching individuel (conduite de projet) | heure           |                |                 |
| Coaching post-certification              | heure           |                |                 |